Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 9470070
Centre d'intérêt: 871

Soins esthétiques : coiffure : guide d'évaluation : DEP-1085, LZU-004. -- [Québec] : Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques, Direction du développement de l'évaluation, 1991.
38 p. en pag. multiple ; 28 cm.

La couv. porte en outre: 21; La formation professionnelle au secondaire. Code: 9192-6077; 16-7317.

ISBN 2-550-15875-X

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques. Direction du développement de l'évaluation

Descripteur(s): Evaluation de l'apprentissage * Evaluation de l'étudiant * Formation professionnelle * Examen scolaire * Instrument d'évaluation * Secondaire (Ordre d'enseignement) * Education des adultes

Identificateur(s) de sujet: Soins esthétiques * Coiffure

Ce guide qui s'adresse aux responsables de l'évaluation en formation professionnelle, aux coordonnateurs et conseillers pédagogiques en formation professionnelle, aux directeurs d'école et aux enseignants dispensant le programme "coiffure", apporte des précisions sur les épreuves préparées par le Ministère pour ce programme. On y présente également les mécanismes de rétroaction mis en place par le Ministère relativement à ces épreuves. Enfin, on trouve en annexe les tableaux d'analyse du programme et les tableaux de spécifications pour chacun des cours pour lesquels des épreuves sont produites par le Ministère.

Type de document:

21

SOINS ESTHÉTIQUES

COIFFURE

GUIDE D'ÉVALUATION

DEP-1085
LZU-004

JUIN 1991

020801
8291004

La FORMATION PROFESSIONNELLE au secondaire

Québec

94-70070

SOINS ESTHÉTIQUES

COIFFURE

GUIDE D'ÉVALUATION

DEP-1085
LZU-004

JUIN 1991

Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques
Direction du développement de l'évaluation

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1991 — 9192-6077

ISBN: 2-550-15875-X

Dépôt légal — quatrième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

Direction des Communi...
Ministère de l'Éducation

020801
8291004

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

PRÉSENTATION 1

1. TABLEAU-SYNTHÈSE DES ÉPREUVES 3
   1.1 Cours transférable 5
   1.2 Numéro de module 5
   1.3 Responsabilité de l'épreuve 5
   1.4 Type d'évaluation 6
   1.5 Nombre maximal de candidats et durée de l'épreuve 6
   1.6 Nombre de questions 7
   1.7 Seuil de réussite 7
   1.8 Nombre de versions disponibles 7
   1.9 Disponibilité des épreuves 7

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES ÉPREUVES 8
   2.1 Explications concernant les versions d'épreuves 8
   2.2 Durée des épreuves pratiques 8
   2.3 Préparation des séances pour les quatre épreuves pratiques . . . 8
   2.4 Fiches de travail 9
   2.5 Particularités du déroulement et de la notation des épreuves pratiques 9
   2.6 Particularités concernant la gestion de l'application des règles de santé et de sécurité du travail 9
   2.7 Particularités des seuils de réussite des épreuves pratiques . . 10
   2.8 Particularités de reprise pour certaines épreuves pratiques . . . 10

3. MÉCANISMES DE RÉTROACTION 11

ANNEXE : TABLEAUX D'ANALYSE DU PROGRAMME et TABLEAUX DE SPÉCIFICATIONS

PRÉSENTATION

Le Guide d'évaluation du programme «Coiffure» est une publication officielle du ministère de l'Éducation. Il fait partie de l'ensemble des documents requis pour se conformer à l'approche de curriculum. Il complète donc le Programme d'études, le Guide pédagogique, le Guide d'organisation et le Guide général d'évaluation.

Le présent guide s'adresse aux responsables de l'évaluation en formation professionnelle dans les établissements scolaires, aux responsables désignés dans les écoles, aux coordonnateurs[1] et aux conseillers pédagogiques en formation professionnelle, aux directeurs d'école ainsi qu'aux enseignants dispensant le programme «Coiffure».

Le guide apporte des précisions sur les épreuves préparées par le Ministère pour ce programme. On y présente également les mécanismes de rétroaction mis en place par le Ministère relativement à ces épreuves. Enfin, on y trouve en annexe les tableaux d'analyse du programme et les tableaux de spécifications pour chacun des cours pour lesquels des épreuves sont produites par le Ministère.

Ce guide sera mis à jour au fur et à mesure de l'élaboration des épreuves.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les épreuves du programme «Coiffure», prière de s'adresser à **la personne responsable du programme**, à la Direction du développement de l'évaluation, au numéro de téléphone suivant : (514) 873-1983.

---

1. Tout le long du texte, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Nous souhaitons que ce guide aide les établissements scolaires à mettre en oeuvre l'approche d'évaluation retenue en formation professionnelle et appliquée au programme «Coiffure».

La chef de la Division de la
formation professionnelle,

Diane Pruneau

TABLEAU-SYNTHÈSE DES ÉPREUVES PRÉPARÉES PAR LE MINISTÈRE POUR
LE PROGRAMME D'ÉTUDES «COIFFURE»

(D.E.P.)

Nombre de cours : 22
Durée en heures : 1350

Code : 1085
Sigle adultes : LZU 004
Nombre d'unités : 90

CODE COURS	SIGLE ADULTES	COURS TRANSFÉRABLE AU(X) PROGR.	NUMÉRO MODULE	TITRE	UNITÉS	DURÉE COURS	RESP. ÉPR. [1]	TYPE D'ÉVAL. [2]	DURÉE ÉPR. [3]	NOMBRE MAXIMAL DE CANDIDATS	NOMBRE DE QUESTIONS	SEUIL DE RÉUSSITE	NOMBRE DE VERSIONS	DISPONIBILITÉ DES ÉPREUVES
415-068	LBK 182		6	Coupe de cheveux	8	120 h	MEQ	EP	2 h 45	4		80	1	X
415-147	LBO 186		14	Coloration	7	105 h	MEQ	EP	2 h 15	4		80	1	X
415-158	LBL 182		15	Permanente	8	120 h	MEQ	EP	2 h 15	4		80	1	X
415-178	LBL 184		17	Tâches de coiffure	8	120 h	MEQ	EP	3 h	4		80	4	X

1. Établ. : Épreuve relevant de la responsabilité de l'établissement scolaire
   MEQ : Épreuve relevant de la responsabilité du Ministère
2. ET : Épreuve théorique
   EP : Épreuve pratique
   EEP : Épreuve d'évaluation de la participation
3. Durée épr.: Durée de l'épreuve pour un candidat ou un groupe de candidats

FP9106

EXPLICATIONS CONCERNANT LE TABLEAU-SYNTHÈSE

1.1 Cours transférable

Certains cours sont communs à plusieurs programmes. Cette information est consignée dans la colonne «Cours transférable au(x) progr.», où apparaissent les numéros des programmes auxquels des cours sont communs.

Ainsi, pour le programme «Coiffure», aucun cours n'est commun à un autre.

1.2 Numéro de module

L'ordre des numéros inscrits dans la colonne «Numéro module» ne représente pas la séquence d'enseignement des modules. Il s'agit des numéros des modules tels que présentés dans le programme.

Ces numéros n'ont donc pas d'incidence directe sur la planification de l'évaluation en vue de la sanction des études. Pour planifier l'évaluation, il faut se reporter aux suggestions présentées dans le Guide pédagogique.

1.3 Responsabilité de l'épreuve

La colonne «Resp. épr.» indique quels sont les cours dont les épreuves sont de responsabilité ministérielle (MEQ) et quels sont ceux pour lesquels elles relèvent de l'établissement scolaire (Établ.).

Les informations présentées au tableau-synthèse pour les épreuves relevant de l'établissement concernent les épreuves élaborées par le Ministère pour aider les établissements dans l'exercice de cette responsabilité.

Pour le programme «Coiffure», les épreuves de 4 cours sont de responsabilité ministérielle et les épreuves de 18 cours relèvent de l'établissement.

1.4 Type d'évaluation

La colonne «Type d'éval.» indique la nature de l'épreuve (pratique, théorique ou évaluation de la participation) retenue pour l'évaluation.

En vue de la sanction des études, le programme «Coiffure» comporte :

20 cours évalués par une épreuve pratique (EP);
2 cours évalué par une épreuve d'évaluation de la participation (EEP).

1.5 Nombre maximal de candidats et durée de l'épreuve

Le tableau-synthèse indique généralement, pour les épreuves pratiques, un nombre maximal de candidats à qui on peut administrer l'épreuve en même temps.

Si l'établissement scolaire, compte tenu de ce nombre maximal de candidats, doit organiser plusieurs séances d'examen, il faut multiplier le temps d'évaluation indiqué à la colonne «Durée épr.» par le nombre de séances requis.

S'il n'y a pas de contraintes quant à un maximum de candidats (pour les épreuves théoriques, par exemple), la mention TOUS est inscrite dans la colonne «Nombre maximal de candidats».

1.6 Nombre de questions

L'information présentée sous cette rubrique dans le tableau-synthèse ne s'applique qu'aux épreuves théoriques.

1.7 Seuil de réussite

Pour les épreuves théoriques, l'information apparaissant dans la colonne «Seuil de réussite» représente le nombre de bonnes réponses exigées par rapport au nombre total de questions que l'on retrouve dans l'épreuve.

Pour les épreuves pratiques, cette information correspond au seuil de réussite tel qu'il est inscrit sur la fiche d'évaluation.

1.8 Nombre de versions disponibles

La colonne «Nombre de versions» indique le nombre de versions de l'épreuve actuellement disponibles.

1.9 Disponibilité des épreuves

Un X dans la colonne «Disponibilité des épreuves» indique que l'épreuve est disponible et sera transmise aux organismes scolaires désignés à la carte des enseignements par la Direction de la Sanction des études.

Direction des Communications
Ministère de l'Éducation

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES ÉPREUVES

2.1 Explications concernant les versions d'épreuves

L'épreuve 415-178, «Tâches de coiffure», comporte quatre versions à répartir entre les candidats par tirage au sort. Chacune des versions doit être administrée en quantité égale; par exemple, pour une classe de 16 élèves, à la fin de toutes les séances d'examen, on doit compiler quatre versions A, quatre versions B, quatre versions C et quatre versions D.

2.2 Durée des épreuves pratiques

La durée de trois des quatre épreuves a une conséquence sur l'évaluation. Ce sont les épreuves 415-068, 415-147 et 415-158. Seules les étapes relatives à la réalisation de la technique sont concernées par ce délai d'exécution.

Lorsque la durée allouée est écoulée, le candidat ne perd que les points relatifs à l'élément de notation «délai d'exécution», s'il n'a pas terminé. Dans ce cas, le candidat continue sa tâche et l'examinateur continue de l'évaluer jusqu'à la fin.

Note : On doit veiller à ne pas compter les minutes d'attente pendant les temps d'arrêt prévus pour permettre à l'examinateur d'évaluer le travail en cours d'exécution.

2.3 Préparation des séances pour les quatre épreuves pratiques

Choix des clients et clientes

C'est l'examinateur qui choisit les clients et clientes à assigner à chacun des candidats pour les épreuves 415-147, 415-158 et 415-178.

Les personnes choisies ne doivent présenter aucune contre-indication et doivent correspondre au type de clientèle visée par l'objectif de l'épreuve.

Un candidat ne doit jamais avoir exécuté la même tâche auprès du client qu'on lui assigne pour l'examen.

2.4 Fiches de travail

Les quatre épreuves ministérielles comportent chacune une ou deux fiches de travail. Dans les épreuves 415-068, 415-147 et 415-158, les résultats des fiches de travail ont une conséquence sur l'évaluation; cependant, dans l'épreuve 415-178, les fiches de travail ne servent qu'à assurer que la situation d'évaluation corresponde aux habitudes du marché du travail.

Dans les épreuves 415-068, 415-147 et 415-158, plusieurs éléments d'observation sont regroupés dans chaque étape de travail. On doit veiller à attribuer les points en considérant les tolérances et les regroupements prescrits sur les fiches d'évaluation.

2.5 Particularités du déroulement et de la notation des épreuves pratiques

Pour l'épreuve 415-178, «Tâches de coiffure», l'examinateur doit s'associer un jury pour l'évaluation. Lire attentivement les points 1.5, 1.6, 1.13, 2.10, 2.13, 3.1.6, 3.2.2, 3.2.4 et 4.3 du cahier de l'examinateur concernant le jury et les directives d'évaluation.

2.6 Particularités concernant la gestion de l'application des règles de santé et de sécurité du travail

Dans l'épreuve 415-158, lire attentivement le point 3.2.1 concernant les situations dangereuses.

2.7 Particularités des seuils de réussite des épreuves pratiques

Pour l'épreuve 415-068, «Coupe de cheveux», le seuil de réussite s'exprime ainsi :

- 80/100 et réussite des deux parties de l'épreuve dans les proportions suivantes :
  - . 40/50 - pour la première partie (coupe pour dames)
  - . 40/50 - pour la deuxième partie (coupe pour hommes)

2.8 Particularités de reprise pour certaines épreuves pratiques

Pour l'épreuve 415-178, le candidat qui échoue doit refaire une pige au hasard lors de la séance d'examen de reprise.

3. MÉCANISMES DE RÉTROACTION

Afin de faciliter la mise à jour des épreuves pour le programme «Coiffure», le Ministère demande aux établissements scolaires de lui fournir de la rétroaction au sujet de ces épreuves.

À cette fin, le Ministère a préparé deux grilles de rétroaction, une pour les épreuves pratiques et une pour les épreuves théoriques (voir les pages suivantes).

Après une première utilisation de chacune des versions des épreuves en «Coiffure», l'établissement scolaire fait remplir, par l'enseignant concerné, la grille de rétroaction correspondant au type d'épreuve administrée (pratique ou théorique). Par la suite, l'enseignant retourne la grille de rétroaction remplie au responsable désigné dans l'établissement scolaire, qui, après en avoir pris connaissance, la fait parvenir au Ministère à l'adresse suivante :

Ministère de l'Éducation
Direction du développement
de l'évaluation
600, rue Fullum, 9e étage
Montréal (Québec)
H2K 4L1

À l'attention du responsable de la rétroaction

GRILLE DE RÉTROACTION

ÉPREUVE PRATIQUE

Programme: _____

Code du cours: _____

Version de l'épreuve: _____

Nom de l'enseignant ou de l'enseignante: _____

École: _____

Commission scolaire: _____

Pour chacune des affirmations qui suivent, cocher

- la case 1 si vous êtes tout à fait en accord;
- la case 2 si vous êtes plutôt en accord;
- la case 3 si vous êtes plutôt en désaccord;
- la case 4 si vous êtes tout à fait en désaccord.

	1	2	3	4
1. Le travail que le candidat doit effectuer tout le long de l'épreuve est représentatif de la compétence visée dans l'objectif.	☐	☐	☐	☐

Commentaire: _____

_____

_____

2. Les étapes de travail retenues sont conformes aux données du tableau de spécifications.

1 2 3 4 ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaire: _____

_____

_____

3. Le seuil de réussite permet d'attester le développement de la compétence visée.

1 2 3 4 ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaire: _____

_____

_____

4. La durée prévue est suffisante en fonction de la tâche à réaliser.

1 2 3 4 ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaire: _____

_____

_____

5. Le temps d'administration de l'épreuve pour l'ensemble des candidats est raisonnable par rapport à la durée du cours.

1 2 3 4 ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaire: _____

_____

_____

6. Le nombre maximal de candidats à qui on peut administrer simultanément l'épreuve est acceptable.

1 2 3 4 ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaire: _____

_____

_____

7. La liste du matériel requis pour l'administration de l'épreuve, dans le cahier de l'examinateur, est appropriée.

1 2 3 4 ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaire: _____

_____

_____

8. La tâche que l'examinateur doit accomplir pendant les étapes de déroulement et de notation est réalisable (faisabilité).

1 2 3 4 ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaire: _____

_____

_____

9. Le travail que le candidat doit effectuer tout le long des étapes de travail est réaliste et réalisable (faisabilité).

1 2 3 4 ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaire: _____

_____

_____

10. Les informations contenues dans le cahier de l'examinateur sont

- univoques

1 2 3 4 ☐☐☐☐

- claires

1 2 3 4 ☐☐☐☐

- complètes

1 2 3 4 ☐☐☐☐

Commentaire: _____

_____

_____

11. Les informations contenues dans le cahier du candidat sont

- univoques

1 2 3 4 ☐☐☐☐

- claires

1 2 3 4 ☐☐☐☐

- complètes

1 2 3 4 ☐☐☐☐

Commentaire: _____

_____

_____

10. Les informations contenues dans le cahier de l'examinateur sont

- univoques — 1 2 3 4 ☐ ☐ ☐ ☐
- claires — 1 2 3 4 ☐ ☐ ☐ ☐
- complètes — 1 2 3 4 ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaire: _____

_____

_____

11. Les informations contenues dans le cahier du candidat sont

- univoques — 1 2 3 4 ☐ ☐ ☐ ☐
- claires — 1 2 3 4 ☐ ☐ ☐ ☐
- complètes — 1 2 3 4 ☐ ☐ ☐ ☐

Commentaire: _____

_____

_____

12. La fiche d'évaluation est

- univoque

1 2 3 4 ☐☐☐☐

- claire

1 2 3 4 ☐☐☐☐

- complète

1 2 3 4 ☐☐☐☐

- facile à utiliser

1 2 3 4 ☐☐☐☐

Commentaire: _____

_____

_____

*13. Les documents d'accompagnement (fiche de travail, dessin, plan, croquis, etc.) sont

- univoques 1 2 3 4

- clairs 1 2 3 4

- complets 1 2 3 4

- faciles à utiliser 1 2 3 4

Commentaire: _____

_____

_____

14. Il y a concordance entre les informations présentées sur la fiche d'évaluation, dans le cahier de l'examinateur et dans le cahier du candidat. 1 2 3 4

Commentaire: _____

_____

_____

_____

* Répondre s'il y a lieu.

AUTRES COMMENTAIRES: _____

Signature: _____

Date: _____

ANNEXE

ANALYSE DU PROGRAMME - OBJECTIF DE COMPORTEMENT

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure

CODE : 415-068

TITRE DU COURS : 06 - COUPE DE CHEVEUX

MODULE : LBK 182

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser une coupe de cheveux

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	ÉVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THEMES DE CONNAISSANCES	P* ou C*
Installer le client ou la cliente et préparer le poste de travail	5	--	Préparation du poste de travail Installation du client ou de la cliente	P
Préciser avec le client ou la cliente le choix de coupe	15	14	Clarification du choix de la coupe Échange avec le client ou la cliente	P
Déterminer la technique à utiliser et sélectionner le matériel	10	--	Choix de la technique Choix du matériel	P
Couper les cheveux	65	40	Application des règles de sécurité Maîtrise de la technique	P
Nettoyer et ranger le matériel	5	--	Nettoyage Rangement	P
Réaliser une coupe de cheveux	--	46	Qualité de la coupe Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels Durée de l'exécution	P

* P = Épreuve pratique C = Épreuve de connaissances pratiques

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure — CODE : 415-068

TITRE DU COURS : 06 - COUPE DE CHEVEUX — SIGLE : LBK 182

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser une coupe de cheveux — DURÉE DE L'ÉPREUVE: 2 h 45 min.

OBJETS D'ÉVALUATION	STR.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITERES	POND. %
Préciser avec le client ou la cliente le choix de la coupe	PS	1. Clarification du choix de la coupe	14	1.1 A proposé une coupe en tenant compte des facteurs influençant le choix d'une coupe	14
Couper les cheveux	PS/PT	2. Maîtrise de la technique	34	2.1 A exécuté correctement la technique d'exécution de la coupe	20
				2.2 A respecté l'ordre d'exécution de la coupe	7
				2.3 A exécuté la coupe avec rapidité et coordination dans le maniement des instruments	7
		3. Application des règles de sécurité	6	3.1 A respecté les règles de sécurité pendant la coupe	6
Réaliser une coupe de cheveux	PS/PT	4. Qualité de la coupe	30	4.1 Coupe conforme aux exigences	30

* Stratégie d'évaluation : PS = PROCESSUS, PT = PRODUIT

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure

CODE : 415-068

TITRE DU COURS : 06 - COUPE DE CHEVEUX

SIGLE : LBK 182

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser une coupe de cheveux

DURÉE DE L'ÉPREUVE: 2 h 45 min.

OBJETS D'ÉVALUATION	STR.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITERES	POND. %
		5. Attitudes professionnelles	6	5.1 A procédé avec tact et courtoisie	6
		6. Durée d'exécution	10	6.1 A exécuté la tâche à l'intérieur de la durée prescrite	10

* Stratégie d'évaluation : PS = PROCESSUS, PT = PRODUIT

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure — CODE : 415-068

TITRE DU COURS : 06 - COUPE DE CHEVEUX — SIGLE : LBK 182

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser une coupe de cheveux — DURÉE DE L'ÉPREUVE: 2 h 45 min.

OBJETS D'ÉVALUATION	STR.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITERES	POND. %
		5. Attitudes professionnelles	6	5.1 A procédé avec tact et courtoisie	6
		6. Durée d'exécution	10	6.1 A exécuté la tâche à l'intérieur de la durée prescrite	10

* Stratégie d'évaluation : PS = PROCESSUS, PT = PRODUIT

ANALYSE DU PROGRAMME - OBJECTIF DE COMPORTEMENT

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure — CODE : 415-147

TITRE DU COURS : 14 - COLORATION — SIGLE : LBO 186

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser une coloration

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	ÉVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THEMES DE CONNAISSANCES	P* ou C*
Installer le client ou la cliente et préparer le poste de travail	5	5	Préparation du poste de travail Installation du client ou de la cliente	P
Examiner le cuir chevelu et le cheveu	10	13	Notation sur la fiche-coloration des éléments requis	P
Préciser avec le client ou la cliente la couleur désirée	10	3	Clarification du goût du client ou de la cliente	P
Exécuter les étapes préliminaires à la coloration	30	25	Préparation du client ou de la cliente Choix des produits Préparation du mélange	P
Appliquer le colorant	30	22	Application du colorant Rapidité de l'application Temps pause Qualité de l'application Application des règles d'hygiène et de sécurité particulières à l'application	P

* P = Épreuve pratique C = Épreuve de connaissances pratiques

ANALYSE DU PROGRAMME - OBJECTIF DE COMPORTEMENT

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure

CODE : 415-147

TITRE DU COURS : 14 - COLORATION

SIGLE : LBO 186

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser une coloration

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	ÉVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THEMES DE CONNAISSANCES	P* ou C*
Procéder aux étapes finales	10	15	Émulsion Qualité du rinçage	P
Nettoyer et ranger le matériel	5	5	Nettoyage du matériel Rangement du matériel	P
Réaliser une coloration	--	12	Qualité de la coloration Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels Durée de l'exécution	P

* P = Épreuve pratique C = Épreuve de connaissances pratiques

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure — CODE : 415-147

TITRE DU COURS : 14 - COLORATION — SIGLE : LBO 186

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser une coloration — DURÉE DE L'ÉPREUVE: 2 h 15 min.

OBJETS D'ÉVALUATION	STR.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITÈRES	POND. %
Installer le client ou la cliente	PS	1. Installation du client ou de la cliente	5	1.1 A installé convenablement le client ou la cliente	5
Examiner le cuir chevelu et le cheveu	PS	2. Observations du cuir chevelu et du cheveu	8	2.1 A évalué d'une façon pertinente et juste le cuir chevelu et le cheveu	8
		3. Notation sur la fiche-coloration des éléments requis	5	3.1 A complété clairement sur la fiche-coloration les renseignements requis	5
Préciser avec le client ou la cliente la couleur désirée	PS	4. Clarification du goût du client ou de la cliente	3	4.1 A clarifié d'une façon exacte les désirs du client ou de la cliente	3
Exécuter les étapes préliminaires à la coloration	PS	5. Préparation de la chevelure du client ou de la cliente	5	5.1 A exécuté correctement la préparation de la chevelure du client ou de la cliente	5

* Stratégie d'évaluation : PS = PROCESSUS, PT = PRODUIT

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure — CODE : 415-147

TITRE DU COURS : 14 - COLORATION — SIGLE : LBO 186

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser une coloration — DURÉE DE L'ÉPREUVE: 2 h 15 min.

OBJETS D'ÉVALUATION	STR.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITERES	POND. %
Appliquer le colorant	PS	6. Choix des produits	20	6.1 A choisi les numéros de colorant et la force d'oxydant correspondants à l'effet désiré	20
		7. Application du colorant	10	7.1 A appliqué le colorant aux racines en quantité suffisante	5
				7.2 A appliqué le mélange uniformément et sans bavure de colorant sur la peau	5
		8. Temps de pause	7	8.1 A vérifié convenablement l'action du colorant	4
				8.2 A respecté adéquatement la durée du temps de pause	3
		9. Application des règles d'hygiène et de sécurité particulières à l'application	5	9.1 A respecté les règles d'hygiène et de sécurité particulières à l'application	5

* Stratégie d'évaluation : PS = PROCESSUS, PT = PRODUIT

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure **CODE :** 415-147

TITRE DU COURS : 14 - COLORATION **SIGLE :** LBO 186

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser une coloration **DURÉE DE L'ÉPREUVE:** 2 h 15 min.

OBJETS D'ÉVALUATION	STR.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITERES	POND. %
Procéder aux étapes finales	PS	10. Émulsion	5	10.1 A émulsionné convenablement le colorant	5
		11. Rinçage	10	11.1 A rincé sans éclaboussures et sans laisser de résidu de colorant	10
Nettoyer et ranger le matériel	PS	12. Nettoyage	3	12.1 A bien nettoyé et désinfecté son matériel	3
		13. Rangement	2	13.1 A de l'ordre et de la méthode dans le rangement	2
Réaliser une coloration	PS/PT	14. Qualité de la coloration	5	14.1 Uniformité de la couleur et du reflet	5
		15. Attitudes professionnelles	2	15.1 A procédé avec tact et courtoisie	2
		16. Durée d'exécution	5	16.1 A exécuté la tâche à l'intérieur de la durée prescrite	5

* Stratégie d'évaluation : PS = PROCESSUS, PT = PRODUIT

ANALYSE DU PROGRAMME - OBJECTIF DE COMPORTEMENT

CODE : 415-158

SIGLE : LBL 182

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure

TITRE DU COURS : 15 - PERMANENTE

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser une permanente

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	ÉVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THEMES DE CONNAISSANCES	P* ou C*
Accueillir et installer le client ou la cliente et préparer le poste de travail	5	--	Préparation du poste de travail Installation du client ou de la cliente Accueil du client ou de la cliente	P
Préciser avec le client ou la cliente le degré de frisure désiré	10	10	Clarification du degré de frisure Ouverture de la fiche-permanente	P
Choisir le produit et le matériel de la permanente	15	15	Choix du produit Choix des bigoudis Choix des accessoires	P
Préparer la chevelure pour la permanente	5	5	Préparation de la chevelure	P
Effectuer l'enroulage de la permanente	35	20	Application de la technique d'enroulage de base Disposition des bigoudis Qualité de l'enroulage	P

* P = Épreuve pratique C = Épreuve de connaissances pratiques

ANALYSE DU PROGRAMME - OBJECTIF DE COMPORTEMENT

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure

CODE : 415-158

TITRE DU COURS : 15 - PERMANENTE

SIGLE : LBL 182

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser une permanente

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	ÉVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THEMES DE CONNAISSANCES	P* ou C*
Appliquer les produits de permanente, rincer et éponger	15	25	Application des règles d'hygiène et de sécurité Ordre séquentiel d'application Application des produits de permanente Application de la méthode de vérification de la frisure Temps de pause Qualité du rinçage et de l'épongeage	P
Retirer les bigoudis	5	5	Application de la technique de retrait des bigoudis	P
S'assurer de la satisfaction du client ou de la cliente et compléter la fiche-permanente	5	--	Vérification de la satisfaction du client ou de la cliente Rédaction de la fiche-permanente	P
Nettoyer et ranger le matériel	5	5	Nettoyage Rangement	P
Réaliser une permanente	--	15	Qualité de la permanente Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels Durée de la réalisation	P

* P = Épreuve pratique C = Épreuve de connaissances pratiques

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure

CODE : 415-158

TITRE DU COURS : 15 - PERMANENTE

SIGLE : LBL 182

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser une permanente

DURÉE DE L'ÉPREUVE: 2 h 15 min

OBJETS D'ÉVALUATION	STR.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITÈRES	POND. %
Préciser avec le client ou la cliente le degré de frisure désiré	PS	1. Ouverture de la fiche-permanente	3	1.1 A complété sur la fiche-permanente les renseignements sur l'examen du cuir chevelu et du cheveu	3
		2. Clarification du degré de frisure	7	2.1 A déterminé un degré de frisure en fonction de la coiffure demandée	7
Choisir le produit et le matériel de permanente	PS	3. Choix du produit	5	3.1 A choisi la solution à permanente appropriée à l'état et à la nature des cheveux ainsi qu'à la frisure désirée	5
		4. Choix des bigoudis	10	4.1 A choisi des bigoudis appropriés au degré de frisure désiré et au degré de porosité des cheveux	10
Préparer la chevelure pour la permanente	PS	5. Préparation de la chevelure	5	5.1 A séparé correctement les cheveux en zones	5

* Stratégie d'évaluation : PS = PROCESSUS, PT = PRODUIT

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure

CODE : 415-158

TITRE DU COURS : 15 - PERMANENTE

SIGLE : LBL 182

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser une permanente

DURÉE DE L'ÉPREUVE: 2 h 15 min

OBJETS D'ÉVALUATION	STR.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITÈRES	POND. %
Effectuer l'enroulage de la permanente	PS/PT	6. Application de la technique d'enroulage de base	10	6.1 A maîtrisé d'une façon adéquate la technique d'enroulage de base	10
		7. Qualité de l'enroulage	10	7.1 Enroulage uniforme	10
Appliquer les produits de permanente, rincer et éponger	PS	8. Application des produits de permanente	7	8.1 A appliqué la solution à permanente d'une façon soignée et uniforme sur chaque bigoudi	4
				8.2 A respecté l'ordre séquentiel enseigné	3
		9. Temps de pause	7	9.1 A respecté correctement la technique de vérification de l'action du produit	4
				9.2 A laissé une durée du temps de pause appropriée à la frisure désirée et selon les instructions du fabricant	3

* Stratégie d'évaluation : PS = PROCESSUS, PT = PRODUIT

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure

CODE : 415-158

TITRE DU COURS : 15 - PERMANENTE

SIGLE : LBL 182

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser une permanente

DURÉE DE L'ÉPREUVE: 2 h 15 min

OBJETS D'ÉVALUATION	STR.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITERES	POND. %
		10. Application des règles d'hygiène et de sécurité	4	10.1 A respecté les règles d'hygiène et de sécurité pendant l'application des produits	4
		11. Qualité du rinçage et de l'épongeage	7	11.1 A rincé minutieusement les cheveux enroulés sur les bigoudis avec un jet moyen d'eau tiède	4
				11.2 A épongé soigneusement et à fond chacun des bigoudis avant la neutralisation	3
Retirer les bigoudis	PS	12. Application de la technique de retrait des bigoudis	5	12.1 A respecté la technique de retrait des bigoudis	5
Nettoyer et ranger le matériel	PS	13. Nettoyage	3	13.1 A bien nettoyé et désinfecté son matériel	3

* Stratégie d'évaluation : PS = PROCESSUS, PT = PRODUIT

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure — CODE : 415-158

TITRE DU COURS : 15 - PERMANENTE — SIGLE : LBL 182

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser une permanente — DURÉE DE L'ÉPREUVE: 2 h 15 min

OBJETS D'ÉVALUATION	STR.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITERES	POND. %
Réaliser une permanente	PS/PT	14. Rangement	2	14.1 A de l'ordre et de la méthode dans le rangement	2
		15. Qualité de la permanente	7	15.1 Degré et uniformité de frisure correspondants au désir exprimé par le client ou la cliente	7
		16. Attitudes professionnelles	5	16.1 A procédé avec tact et courtoisie	5
		17. Durée de la réalisation	3	17.1 A réalisé la tâche à l'intérieur de la durée prescrite	3

* Stratégie d'évaluation : PS = PROCESSUS, PT = PRODUIT

ANALYSE DU PROGRAMME - OBJECTIF DE COMPORTEMENT

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure — CODE : 415-178

TITRE DU COURS : 17 - TÂCHES DE COIFFURE — SIGLE : LBL 184

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser un ensemble de tâches de coiffure sur des clients et des clientes

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	ÉVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THÈMES DE CONNAISSANCES	P* ou C*
Accueillir le client ou la cliente et préciser les tâches à réaliser	5	10	Accueil du client ou de la cliente Précision des tâches Échange avec le client ou la cliente	P
Planifier le travail	10	10	Préparation du poste de travail Choix des produits Choix de l'outillage et des accessoires	P
Installer le client ou la cliente	5	10	Installation du client ou de la cliente Application des règles d'hygiène et de sécurité	P
Réaliser un ensemble de tâches	70	60	Application des règles d'hygiène et de sécurité Préparation de la chevelure Maîtrise des techniques Ordre d'exécution des tâches Qualité de la finition de l'ensemble des tâches	P

* P = Épreuve pratique C = Épreuve de connaissances pratiques

ANALYSE DU PROGRAMME - OBJECTIF DE COMPORTEMENT

CODE : 415-178

SIGLE : LBL 184

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure

TITRE DU COURS : 17 - TÂCHES DE COIFFURE

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser un ensemble de tâches de coiffure sur des clients et des clientes

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	ÉVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THÈMES DE CONNAISSANCES	P* ou C*
			Manifestation des attitudes et des comportements professionnels	
Nettoyer et ranger le matériel	5	10	Nettoyage Rangement	P
S'assurer de la satisfaction du client ou de la cliente	5	--	Vérification de la satisfaction du client ou de la cliente	P

* P = Épreuve pratique C = Épreuve de connaissances pratiques

ANALYSE DU PROGRAMME - OBJECTIF DE COMPORTEMENT

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure — CODE : 415-178

TITRE DU COURS : 17 - TÂCHES DE COIFFURE — SIGLE : LBL 184

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser un ensemble de tâches de coiffure sur des clients et des clientes

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	ÉVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THÈMES DE CONNAISSANCES	P* ou C*
			Manifestation des attitudes et des comportements professionnels	
Nettoyer et ranger le matériel	5	10	Nettoyage Rangement	P
S'assurer de la satisfaction du client ou de la cliente	5	--	Vérification de la satisfaction du client ou de la cliente	P

* P = Épreuve pratique C = Épreuve de connaissances pratiques

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure — CODE : 415-178

TITRE DU COURS : 17 - TÂCHES DE COIFFURE — SIGLE : LBL 184

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser un ensemble de tâches de coiffure sur des clients et des clientes

DURÉE DE L'ÉPREUVE: 3 h (Vers. A et B)
2 h 30 min (Vers. C et D)

OBJETS D'ÉVALUATION	STR.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITÈRES	POND. %
Accueillir le client ou la cliente et préciser les tâches à réaliser	PS	1. Accueil du client ou de la cliente	5	1.1 A accueilli, selon les convenances, le client ou la cliente	5
		2. Précision des tâches	5	2.1 A précisé avec exactitude chacune des tâches en s'assurant du respect de l'opinion du client ou de la cliente	5
Planifier le travail	PS	3. Choix des produits	10	3.1 A choisi les produits appropriés à chacune des tâches	10
Installer le client ou la cliente	PS	4. Installation du client ou de la cliente	10	4.1 A installé convenablement le client ou la cliente selon la tâche à réaliser	10
Réaliser un ensemble de tâches	PS/PT	5. Maîtrise des techniques	15	5.1 Résultat de chacune des tâches composant l'ensemble conforme aux techniques enseignées	15

* Stratégie d'évaluation : PS = PROCESSUS, PT = PRODUIT

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

TITRE DU PROGRAMME : Coiffure — CODE : 415-178

TITRE DU COURS : 17 - TÂCHES DE COIFFURE — SIGLE : LBL 184

COMPORTEMENT ATTENDU : Réaliser un ensemble de tâches de coiffure sur des clients et des clientes

DURÉE DE L'ÉPREUVE: 3 h (Vers. A et B)
2 h 30 min (Vers. C et D)

OBJETS D'ÉVALUATION	STR.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITÈRES	POND. %
		6. Application des règles d'hygiène et de sécurité	10	6.1 A respecté les règles d'hygiène et de sécurité pendant la réalisation des tâches	10
		7. Attitudes professionnelles	5	7.1 A procédé avec tact et courtoisie	5
		8. Qualité de la finition de l'ensemble des tâches	30	8.1 Harmonie de l'ensemble des tâches	15
				8.2 Ensemble des tâches conforme aux décisions prises lors de l'étape de la précision des tâches	15
Nettoyer et ranger le matériel		9. Nettoyage	5	9.1 A bien nettoyé et désinfecté son matériel	5
		10. Rangement	5	10.1 A de l'ordre et de la méthode dans le rangement	5

* Stratégie d'évaluation : PS = PROCESSUS, PT = PRODUIT

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

020801 Soins esthétiques Coiffure.
8291004

CENTRE DE DOCUMENTATION
DATE DE RETOUR DU DOCUMENT

93-11-15	Reine Guérin

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16-7317